

VIII Concours International *Amadeus* de composition chorale

CONTEMP-CORALIA 2014 RÈGLEMENT

Le Concours International *Amadeus* de composition chorale 2014, selon les dispositions suivantes:

À PROPOS DU CONCOURS

1. Ce concours est l'une des activités du projet Contemp-Coralia dont la vocation est de promouvoir la musique contemporaine et ses musiciens, au sein et en dehors de notre région. Le projet CONTEMP-CORALIA appartient lui-même à un projet plus vaste, baptisé *EXTREMADURA ET SA MUSIQUE*, qui depuis 2003 se développe dans notre région.

2. Ce concours est ouvert aux compositeurs et étudiants, sans distinction de nationalité ni d'âge, intéressés dans la promotion et diffusion de la musique contemporaine, et en particulier, lorsque cette musique est composée sur des thèmes extrémadures.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU CONCOURS

3. Les œuvres présentées devront répondre aux caractéristiques suivantes:

3.1. L'œuvre devra être inédites et ne pas avoir été, totalement ou en partie, déposée à la SACEM ou autre organisme équivalent, avant le rendu de la décision du jury. Par ailleurs, les travaux ayant reçu un prix lors d'une précédente édition de ce concours ou dans d'autres compétitions, ne seront pas récompensés.

3.2. Chaque auteur peut soumettre un maximum de deux œuvres dans chacune des deux modalités (2 pour chœurs mixtes et 2 pour chœur à voix égales).

3.3. La thématique de l'œuvre présentée pourra être libre. Néanmoins, pour pouvoir accéder au prix de "meilleur œuvre de thématique extrémadure", l'œuvre devra être basée sur un texte ou une mélodie d'origine extrémadure. Il sera alors nécessaire d'indiquer la provenance du thème utilisé. En cas de doute sur ce dernier point, c'est le jury, sur la base des éléments relatifs à la source du texte ou de la mélodie apportés par l'auteur, qui établira si l'œuvre est effectivement basé sur un thème extrémadure.

3.4. Les textes utilisés dans les œuvres devront bénéficier des droits pertinents permettant leur utilisation et publication. Il est à noter, que ce point est du domaine de la responsabilité de l'auteur.

3.5. Dans le cas où, la composition contiendrait un texte, celui-ci devra être en latin, ou bien en espagnol ou encore dans une quelconque variante du dialecte extrémadure.

3.6. Les œuvres devront, en principe, être accessible d'un point de vue technique, de tessiture, etc..., à des chœurs Non Professionnels. Cette caractéristique pourra influencer la décision du jury.

4. MODALITÉS

4.1. MODALITÉSA. VOIX MIXTES.

- Prix "Amadeus de composition chorale 2014 V.M."

La participation à cette modalité est ouverte à tous les auteurs qui, en vertu du présent règlement, soumettront une harmonisation ou une composition sur un thème libre pour chœur mixte de QUATRE voix (SATB), chacun des pupitres pouvant être subdivisé. Tous les travaux soumis devront être composés/harmonisés sans accompagnement instrumental, et ne pas dépasser une durée de 4 minutes (à la vitesse du métronome indiquée par l'auteur).

- Prix "Meilleur œuvre de thématique extrémadure 2014 V.M."

La participation à cette modalité est ouverte à tous les auteurs qui, en vertu du présent règlement, soumettront une harmonisation ou une composition sur un thème extrémadure pour chœur mixte de QUATRE voix (SATB), chacun des pupitres pouvant être subdivisé. Tous les travaux soumis devront être composés/harmonisés sans accompagnement instrumental, et ne pas dépasser une durée de 4 minutes (à la vitesse du métronome indiquée par l'auteur).

4.2. MODALITÉS B. VOIX ÉGALES.

- Prix "Amadeus de Composition 2014 V.I."

La participation à cette modalité est ouverte à tous les auteurs qui, en vertu du présent règlement, soumettront une harmonisation ou une composition sur un thème libre pour chœur à voix égales, chacun des pupitres pouvant être subdivisé. Tous les travaux soumis devront être composés/harmonisés sans accompagnement instrumental, et ne pas dépasser une durée de 4 minutes (à la vitesse du métronome indiquée par l'auteur).

- Prix "Meilleur œuvre de thématique extrémadure 2014 V.I."

La participation à cette modalité est ouverte à tous les auteurs qui, en vertu du présent règlement, soumettront une harmonisation ou une composition sur un thème extrémadure pour chœur à voix égales, chacun des pupitres pouvant être subdivisé. Tous les travaux soumis devront être composés/harmonisés sans accompagnement instrumental, et ne pas dépasser une durée de 4 minutes (à la vitesse du métronome indiquée par l'auteur).

5. PRIX:

5.1. Les prix pourront être cumulés, autrement dit, une même œuvre pourra se voir attribuer plusieurs prix.

5.2. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer ou de partager un ou plusieurs des prix correspondants aux différentes modalités.

5.3. L'organisation du concours décernera les prix suivants:

5.3.1. MODALITÉSA. VOIX MIXTES.

- Prix à la *meilleure œuvre du concours international Amadeus de composition chorale 2014*, dans la modalité de chœur mixte, doté de 500€. Ce prix inclut en outre, la création de l'œuvre gagnante, sa publication, sa promotion et la possibilité d'un contrat éditorial.

- Prix à la *meilleure œuvre de thématique extrémadure pour voix mixtes*, doté de 500€ et de la promotion de l'œuvre gagnante.

5.3.2. MODALITÉS B. VOIX ÉGALES

- Prix à la *meilleure œuvre du concours international Amadeus de composition chorale 2014*, dans la modalité de chœur à voix égales, doté de 500€. Ce prix inclut en outre, la création de l'œuvre gagnante, sa publication, sa promotion et la possibilité d'un contrat éditorial.

- Prix à la *meilleure œuvre de thématique extrémadure pour voix égales*, doté de 500€ et de la promotion de l'œuvre gagnante.

5.3.3. AUTRES PRIX

- Qualification "ŒUVRE D'INTÉRÊT" du concours international Amadeus de composition chorale 2014. Le jury reconnaît, avec cette qualification, les œuvres n'ayant pas reçu de prix dans les deux modalités, mais qui néanmoins, présentent de bonnes qualités. Ces travaux seront inclus dans l'ensemble des œuvres promues et diffusées dans différents forums spécialisés, par l'organisation du concours.

6. JURY.

6.1. Le jury sera composé de personnalités du monde de la musique chorale et de la composition. Sa décision est définitive.

6.2. La liste des œuvres gagnantes sera publiée sur le site officiel du *Chœur Amadeus* de Puebla La Calzada (www.coroamadeus.es) en Mai 2014. Les médias seront, en outre, informés du résultat du concours.

6.3. Le président du jury sera D. Alonso Gómez Gallego, directeur et fondateur du *Chœur Amadeus* de Puebla de la Calzada et du présent concours.

7. PRÉSENTATION DES ŒUVRES:

7.1. Aucune œuvre ne pourra être signée. Chaque partition sera soumise au concours sous un pseudonyme et en cinq exemplaires, auquel devra être jointe une version numérique de l'œuvre au format Finale, Lilypond ou MuseScore, ainsi qu'un fichier PDF. Par ailleurs, devra être joint à l'œuvre, une enveloppe fermée contenant les nom et prénom de l'auteur, une copie du document d'identité, un numéro de téléphone (qui devra inclure le préfixe téléphonique international pour un appel depuis l'Espagne), une adresse courriel et une adresse postale, ainsi qu'un bref curriculum vitae.

7.2. Sur l'enveloppe fermée, devra apparaître clairement le pseudonyme avec lequel les travaux sont signés.

7.3. Toute cette documentation devra être envoyée par courrier postal avant le 1 de Avril 2014, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante:

CORO AMADEUS de Puebla de la Calzada.
VIII Concurso Internacional "Amadeus" de Composición Coral 2014.
Avda. Carmen Amigo, 26
06490 Puebla de la Calzada. Badajoz
ESPAGNE

7.4. Les compositeurs qui ne résident pas en Europe auront la possibilité de présenter leur travail par courrier électronique. Pour cela, il devront envoyer à l'adresse concursoamadeus@gmail.com, les fichiers des œuvres originales en format numérique PDF et Finale (Lilypond ou MuseScore), en ayant pris soin de nommer ces fichiers avec le titre de l'œuvre correspondante et le pseudonyme utilisé. Par ailleurs, les données contenues dans le « pli fermé » (nom, prénom carte d'identité ou passeport, numéro de téléphone, qui devra inclure le préfixe

téléphonique international pour un appel depuis l'Espagne, les adresses postale et électronique, et un bref curriculum vitae) devront être envoyées à l'adresse secretaria-concurso-2014@coroamadeus.es, sous la forme d'un fichier de texte portant le titre de l'œuvre et le pseudonyme utilisé.

7.5. Seront exclus des prix, tout lauréat de l'une des modalités des deux éditions antérieures. Par ailleurs, les œuvres, déclarées d'intérêt par le jury, ne seront pas considérées comme gagnantes ni seront primées.

8. L'association du *Chœur Amadeus* de Puebla de la Calzada se réserve le droit de la création, publication, enregistrement ou reproduction à la radio et à la télévision, des œuvres soumises au concours. En outre, les participants autorisent la possible publication de leurs œuvres sur le site officiel du *Chœur Amadeus*. Enfin, les lauréats du concours, en acceptant le présent règlement, manifestent la cession de leurs droits sur les œuvres à l'organisation du concours.

9. La résolution de problèmes potentiels, liés au concours non couverts par ce règlement, sera de la compétence du jury pour les questions musicales, et de la direction de l'association pour les questions administratives. Dans les deux cas, la décision devra être ratifiée par le Conseil d'administration de l'association du *Chœur Amadeus* de Puebla de la Calzada.

10. La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent règlement.

Pour plus d'informations:

www.coroamadeus.es

e-mail: informacion@coroamadeus.es



PROJEC CONTEMP-CORALIA

VIII CONCOURS INTERNATIONAL

Amadeus

DE COMPOSITION CHORALE

2014

